

## DISTRIBUTION ET PRISE DE MÉDICAMENTS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

Les responsabilités des professionnels

### DÉTAILS SUR LA FORMATION

#### INTERVENANTE

Cadre de Santé  
de filière Infirmière

#### DURÉE

Session d'une demi  
journée de 4 h.

#### LIEUX DE FORMATION

Sur site ou au centre de  
formation à SAINT-AVÉ.

#### NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 participants maximum.  
Session effective à partir de  
6 inscriptions.

#### DATES

À préciser.

#### COÛT PÉDAGOGIQUE

En intra-établissement :  
500 € pour 1 groupe.

En inter-établissement :  
96 € la session  
par stagiaire.

### OBJECTIF GÉNÉRAL

Dans les établissements à caractère social ou médico-social, la distribution et l'aide à la prise des médicaments soulèvent des questions délicates en matière de responsabilités professionnelles. Ces établissements ont pour principale fonction d'héberger des résidents et non de soigner. Certaines de ces structures ne possèdent pas dans leurs équipes des professionnels possédant des compétences spécifiques en matière de prise en charge médicamenteuse, compétences dévolues aux médecins et aux infirmiers.

L'évolution du cadre juridique sur ce sujet a permis de clarifier les habilitations et les responsabilités des différents professionnels amenés à collaborer avec les infirmiers dans l'acte de distribution et d'aide à la prise de médicaments.

Cette formation a pour objectif de « sécuriser » une équipe de professionnels d'un établissement social ou médico-social sur ce sujet de la distribution et de l'aide à la prise de médicaments.

### CONTENU

- Le cadre juridique lié à la distribution et à l'aide à la prise de médicaments (circulaire du 4 juin 1999, décret du 11 février 2002, code de la santé publique,...).
- Les responsabilités des professionnels dans la distribution des médicaments dans un établissement social ou médico-social.
- La nature de la médication, le mode de prise et des circonstances : distinction entre un acte de la vie courante et un acte qui relève d'une fonction de soin.
- Le travail de partenariat avec les professionnels de santé (médecins, infirmiers, SSIAD, ...).
- Une réflexion sur la mise en place d'un protocole de distribution des médicaments.

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les apports théoriques alternent avec des temps de parole et d'échanges. Le mode de travail pédagogique de cette action de formation s'appuie essentiellement sur l'apport d'éclairages théoriques illustrés par les situations de terrain rencontrées par les participants.

### PUBLIC

Professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux.